



### **Lumibird**

Société anonyme au capital de 18.429.867 euros  
Siège social : 2 rue Paul Sabatier, 22300 Lannion, France  
R.C.S. Saint-Brieuc 970 202 719  
(« **Lumibird** » ou la « **Société** »)

## **AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019**



Le présent amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 20 mai 2020 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro D-20-0335-A01, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129 du 14 juin 2017, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel de Lumibird peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Le présent amendement doit être lu conjointement avec le document d'enregistrement universel de Lumibird, déposé auprès de l'AMF le 22 avril 2020 sous le numéro D. 20-0335 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2019** »).

Une table de correspondance est fournie dans le présent amendement afin de permettre de retrouver facilement les informations incorporées par référence et celles mises à jour ou modifiées.

Des exemplaires du présent amendement sont disponibles sans frais au siège social de Lumibird, 2 rue Paul Sabatier, 22300 Lannion, France. Le présent amendement peut également être consulté sur le site internet de la Société ([www.lumibird.com](http://www.lumibird.com)) et sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PERSONNE RESPONSABLE .....</b>	<b>2</b>
1.1	RESPONSABLE DES INFORMATIONS.....	2
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE .....	2
<b>2</b>	<b>EVENEMENTS RECENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019 .....</b>	<b>3</b>
2.1	ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 15 MAI 2020.....	3
2.2	DETECTION D'UNE FRAUDE AUX MOYENS DE PAIEMENT .....	8
2.3	ACQUISITION DES ACTIVITES LASER ET ULTRASON D'ELLEX.....	8
2.4	CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE LUMIBIRD DU PREMIER TRIMESTRE 2020.....	9
<b>3</b>	<b>SECTIONS DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019 MISES A JOUR OU CORRIGÉES .....</b>	<b>10</b>
3.1	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	10
3.2	FACTEURS DE RISQUES.....	11
3.3	PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE.....	12
3.4	PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE ET DU GROUPE .....	13
3.5	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....	13
<b>4</b>	<b>TABLE DE CONCORDANCE .....</b>	<b>13</b>

## **1 PERSONNE RESPONSABLE**

### **1.1 RESPONSABLE DES INFORMATIONS**

Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur général de la Société.

### **1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE**

*« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel 2019 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

Le 20 mai 2020

Monsieur Marc Le Flohic, Président-directeur général de la Société.

## **2 EVENEMENTS RECENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019**

### **2.1 ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 15 MAI 2020**

Le 18 mai 2020, la Société a publié le communiqué de presse suivant sur son site internet :

#### **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 MAI 2020 : RESULTATS DES VOTES**

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Lumibird s'est réunie le 15 mai 2020 à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Marc Le Flohic, Président Directeur général.

A la date de l'assemblée, le nombre total d'actions disposant du droit de vote s'élevait à 18 235 487 pour un nombre total de droits de vote de 20 111 325.

Lors de cette Assemblée Générale, les 323 actionnaires représentés ou ayant voté par correspondance, détenaient ensemble :

- pour les résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire, 13 049 905 actions (soit 71,6 % des actions disposant du droit de vote, et 70,8 % du capital social de Lumibird, à la date de l'assemblée) et 14 727 686 droits de vote (soit 73,2 % des droits de vote).
- pour les résolutions soumises à l'assemblée générale extraordinaire, 13 009 905 actions (soit 71,34 % des actions disposant du droit de vote et 70,6 % du capital social de Lumibird, à la date de l'assemblée) et 14 647 686 droits de vote (soit 72,8 % des droits de vote).

Les résolutions ordinaires et extraordinaires recommandées par le Conseil d'administration ont toutes été adoptées.

## Résultats des votes

Résolution	Pour		Contre		Abstention	
	Nombre de voix pour	% des voix exprimées	Nombre de voix contre	% des voix exprimées	Abstention	% des voix exprimées
<b>1<sup>ère</sup> résolution</b> ( <i>Approbaton des comptes annuels clos le 31 décembre 2019</i> )	14 726 039	99,999 %	77	0,001 %	1 570	0,011 %
<b>2<sup>ème</sup> résolution</b> ( <i>Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019</i> )	14 725 024	99,999 %	122	0,001 %	2 540	0,017 %
<b>3<sup>ème</sup> résolution</b> ( <i>Approbaton des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019</i> )	14 725 804	99,999 %	122	0,001 %	1 760	0,012 %
<b>4<sup>ème</sup> résolution</b> ( <i>Fixation de l'enveloppe globale de la rémunération à allouer aux administrateurs</i> )	14 614 221	99,242 %	111 671	0,758 %	1 794	0,012 %
<b>5<sup>ème</sup> résolution</b> ( <i>Approbaton du rapport des commissaires aux comptes prévu à l'article L. 225-40 du Code de commerce</i> )	14 725 417	99,993 %	999	0,007 %	1 270	0,009 %
<b>6<sup>ème</sup> résolution</b> ( <i>Approbaton des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 présentées dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, conformément à l'article L. 225-37-3 du Code de commerce</i> )	14 721 419	99,969 %	4 613	0,031 %	1 654	0,011 %
<b>7<sup>ème</sup> résolution</b> ( <i>Approbaton des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute</i>	14 719 852	99,954 %	6 780	0,046 %	1 054	0,007 %

Résolution	Pour		Contre		Abstention	
	Nombre de voix pour	% des voix exprimées	Nombre de voix contre	% des voix exprimées	Abstention	% des voix exprimées
<i>nature versés ou attribués à M. Marc Le Flohic, Président Directeur Général, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019)</i>						
<b>8<sup>ème</sup> résolution</b> (Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2020)	14 720 638	99,959 %	6 036	0,041 %	1 012	0,007 %
<b>9<sup>ème</sup> résolution</b> (Approbation de la politique de rémunération applicable au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2020)	14 719 372	99,950 %	7 302	0,050 %	1 012	0,007 %
<b>10<sup>ème</sup> résolution</b> (Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2020)	14 719 656	99,953 %	7 007	0,048 %	1 023	0,007 %
<b>11<sup>ème</sup> résolution</b> (Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans le cadre du programme d'achat par la Société de ses propres actions)	13 211 981	89,713 %	1 514 890	10,287 %	815	0,006 %
<b>12<sup>ème</sup> résolution</b> (Pouvoirs)	14 722 582	99,980 %	2 980	0,020 %	2 124	0,014 %

Résolution	Pour		Contre		Abstention	
	Nombre de voix pour	% des voix exprimées	Nombre de voix contre	% des voix exprimées	Abstention	% des voix exprimées
<b>Assemblée générale extraordinaire</b>						
<b>13<sup>ème</sup> résolution</b> (Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital de la Société ou d'une autre société par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public autre que les offres au public mentionnées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier)	12 118 424	82,743 %	2 527 442	17,257 %	1 820	0,012 %
<b>14<sup>ème</sup> résolution</b> (Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social de la Société ou d'une autre société par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier)	12 118 374	82,743 %	2 527 492	17,257 %	1 820	0,012 %
<b>15<sup>ème</sup> résolution</b> (Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social de la Société ou d'une autre société par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du	12 119 526	82,750 %	2 526 350	17,250 %	1 810	0,012 %

Résolution	Pour		Contre		Abstention	
	Nombre de voix pour	% des voix exprimées	Nombre de voix contre	% des voix exprimées	Abstention	% des voix exprimées
<i>Assemblée générale extraordinaire</i>						
<i>droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce)</i>						

## 2.2 DETECTION D'UNE FRAUDE AUX MOYENS DE PAIEMENT

Le 14 mai 2020, la Société a publié le communiqué de presse suivant sur son site internet :

### DETECTION D'UNE FRAUDE AUX MOYENS DE PAIEMENT

La Direction du Groupe Lumibird a découvert le 12 mai en fin de journée que sa filiale britannique Halo Photonics a été victime depuis le 16 avril d'une fraude aux moyens de paiement.

Lumibird a immédiatement déposé plainte auprès des différentes autorités compétentes et pris toutes les mesures adéquates pour faire cesser les détournements de fonds.

La fraude, d'un montant maximum de 3,8 millions d'euros (avant déductions éventuelles résultant des actions légales et des mesures de récupération d'une partie des fonds détournés) est aujourd'hui maîtrisée et n'est pas de nature à remettre en cause le développement du Groupe.

A la suite de cet incident, le groupe a procédé à une revue des procédures existantes de prévention des cyber-attaques et intrusions frauduleuses dans ses systèmes IT et ouvert une enquête interne afin de déterminer l'origine de la défaillance et les mesures additionnelles à mettre en œuvre afin d'empêcher toute nouvelle fraude.

## 2.3 ACQUISITION DES ACTIVITES LASER ET ULTRASON D'ELLEX

Le 4 mai 2020, la Société a publié le communiqué de presse suivant sur son site internet :

### POINT D'ETAPE CONCERNANT L'ACQUISITION DES ACTIVITES LASER ET ULTRA SON D'ELLEX

**Le Groupe LUMIBIRD, leader européen des technologies laser, a franchi une nouvelle étape dans son projet d'acquisition des activités laser et ultrason d'Ellex, avec un vote favorable des actionnaires d'Ellex réunis le 24 avril en assemblée générale. L'effet sur le marché australien du projet d'acquisition fait l'objet d'un examen par l'autorité de la concurrence australienne. Lumibird conserve l'objectif de réaliser l'opération mi-2020.**

Grace à la mobilisation des deux groupes, Lumibird et Ellex ont progressé pour être en mesure de réaliser l'acquisition mi-2020. En particulier, les actionnaires d'Ellex ont approuvé l'opération dans le cadre d'une assemblée générale le 24 avril 2020.

Dans le cadre de la procédure auprès de l'autorité de la concurrence australienne, l'Australian Competition and Consumer Commission (ACCC), a décidé de procéder à une enquête de marché portant sur l'effet potentiel que le projet d'acquisition aurait sur le marché Australien, avec une décision attendue fin juin 2020.

Le marché Australien des activités laser et ultrason d'Ellex représente environ A\$9,7m (soit environ €5,6m) au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019, soit environ 15% du chiffre d'affaires total de la division laser et ultra son d'Ellex. La division Médical de Lumibird a réalisé quant à elle un chiffre d'affaires d'environ €0,2m en Australie au titre de l'exercice 2019, représentant environ 0,6% du chiffre d'affaires de la division Médical du groupe Lumibird.

Lumibird et Ellex coopéreront pleinement avec l'ACCC dans ce cadre et sont confiants quant à l'obtention de l'autorisation de l'ACCC. Lumibird tiendra informé le marché quant au statut de cette condition suspensive.

Lumibird n'a pas identifié d'autorisations requises auprès des autorités de concurrence hors Australie, notamment aux Etats-Unis, au Japon et en Europe, qui sont les principaux marchés des deux groupes combinés.

Lumibird conserve l'objectif de réaliser l'opération mi-2020.

## 2.4 CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE LUMIBIRD DU PREMIER TRIMESTRE 2020

Le 27 avril 2020, la Société a publié le communiqué de presse suivant sur son site internet :

### CHIFFRE D'AFFAIRES ET SITUATION FINANCIERE DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2020

**Le Groupe LUMIBIRD, leader européen des technologies laser, enregistre au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 un chiffre d'affaires de 21,9 M€, en retrait de 9,4%. Cet écart est surtout lié au calendrier prévu d'exécution des contrats de défense, qui se situaient à un pic au T1 2019 et sont aujourd'hui moins actifs, dans l'attente de la montée en charge des nouveaux contrats. L'épidémie Covid-19 a également impacté le chiffre d'affaires, mais dans des proportions limitées, puisque la continuité de l'activité est assurée pour la majorité des lignes de produits.**

#### Chiffre d'affaires consolidé (non audité)

Chiffre d'affaires (M€)	2019	2020	Variation
<b>Premier trimestre</b>	<b>24,2</b>	<b>21,9</b>	<b>-9,4%</b>
<i>dont</i>			
<i>Laser</i>	<i>15,9</i>	<i>13,3</i>	<i>-16,5%</i>
<i>Médical</i>	<i>8,2</i>	<i>8,6</i>	<i>+4,2%</i>

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Lumibird s'établit à 21,9 M€ au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, en retrait de 9,4%. A périmètre constant, prenant en compte les acquisitions d'Optotek Medical et Halo Photonics, le recul est de -16,5%.

L'activité est contrastée entre le pôle Medical, en progression de 4,2% et le pôle Laser (-16,5%).

Sur le pôle Laser, le recul porte principalement sur les activités Défense/Spatial (-36% à 3,9 M€), marquées par des calendriers d'exécution beaucoup moins actifs qu'il y a un an, comme attendu, sur les contrats historiques, et des contrats nouveaux qui sont encore en phase de démarrage. L'activité Industriel et Scientifique est quasi-stable (-5,3% à 5,4 M€), comme l'activité Lidar (-2,9% à 4,0 M€) qui bénéficie de l'entrée au périmètre de Halo Photonics, acquise en décembre dernier.

Le Groupe enregistre par ailleurs une progression du pôle Medical (+4,2% à 8,6 M€) qui reste sur une trajectoire dynamique portée par les nouveaux produits et bénéficie de l'acquisition d'Optotek Medical en août 2019.

A fin avril, le pôle Médical reste relativement épargné par la crise, avec une continuité des livraisons et des commandes sur les lignes de produit d'Ophtalmologie. L'activité hors ophtalmologie enregistre par ailleurs une accélération de son activité avec ses échographes qui s'avèrent très utiles dans le diagnostic initial des patients atteints du Covid-19. Enfin, le projet d'acquisition de l'australien Ellex suit son cours et franchit une nouvelle étape, avec un vote favorable des actionnaires d'Ellex réunis le 24 avril en assemblée générale.

A ce jour, le Groupe n'est pas en mesure de prévoir l'impact de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires de l'année. L'activité du groupe reste ralentie du fait d'une capacité de production impactée par un effectif de production moins important qu'en activité normale. Le carnet de commande reste fourni et les produits, dans leur majorité, continuent d'être vendus. Les équipes de développement travaillent sur plusieurs projets stratégiques qui pourraient entrer en production à partir du deuxième semestre. Près de 70% des effectifs sont opérationnels, dans des conditions d'hygiène et de sécurité garantissant la sécurité des personnes. L'objectif reste de progresser sur les mesures sanitaires pour être en capacité d'accueillir la totalité des effectifs de production le plus rapidement possible.

A fin mars, la situation financière est saine. La trésorerie, nette des concours bancaires courants, s'élève à 48 millions d'euros et la dette financière à 36,6 M€. Le Groupe bénéficie par ailleurs de facilités de financements bancaires à moyen-terme, non tirées à cette date, pour plus de 50 millions d'euros, dont 15 millions de Prêt Garanti par l'Etat accordé récemment, 5 M€ de prêt BPI et 29,9 M€ de dette d'acquisition mobilisable pour l'opération Ellex.

La stratégie, qui a porté ses fruits ces deux dernières années, reste axée sur un mix de croissance organique et externe sur les 3 marchés porteurs (Lidar, Défense/Spatial et Médical) tout en maintenant et renforçant le leadership technologique.

### **3 SECTIONS DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019 MISES A JOUR OU CORRIGÉES**

#### **3.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

**3.1.1.** La sous-section 3.1 de la section 1 du Chapitre 2 « Gouvernement d'entreprise » figurant en page 45 du Document d'enregistrement Universel 2019 est complété par le paragraphe suivant :

*Pour plus d'informations sur les conventions et engagements réglementés, le lecteur est invité à se reporter au rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au titre de l'exercice 2019 figurant en page 139 du Document d'Enregistrement Universel 2019.*

**3.1.2.** Le tableau « Mise en perspective de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux avec les performances de la Société et les rémunérations moyenne et médiane des salariés » du Chapitre 2 « Gouvernement d'entreprise » figurant en page 39 du Document d'enregistrement Universel 2019 est complété par le paragraphe suivant :

*Pour le calcul du ratio d'équité, a été pris en compte :*

- *au dénominateur les salariés en CDI présents de façon permanente du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019 au sein de la Société, soit environ 130 personnes au 31 décembre 2019 ;*
- *au numérateur, la rémunération du Président-Directeur général de la Société perçue entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2019 au titre de son mandat social dans Lumibird SA, à l'exclusion de tout contrat de travail au sein d'une filiale de la Société (notamment le contrat de travail de Monsieur Marc Le Flohic avec Keopsys Industries, filiale à 100% de la Société).*

*Cette approche a été retenue par Lumibird pour des raisons de comparabilité des données d'une année sur l'autre entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2019, tenant au fait que :*

- *le nombre de salariés du Groupe situés en France a fortement augmenté en octobre 2017 du fait du rapprochement des groupes Quantel et Keopsys, avec des politiques de rémunération différentes pour les deux groupes ce qui aurait entraîné une discontinuité des rémunérations moyenne et médiane de ses salariés entre la période 2015-2017 et la période 2018-2019 ; le périmètre « Lumibird SA » a donc été jugé le plus pertinent pour le calcul du ratio d'équité ;*
- *le périmètre Lumibird SA ayant été retenu au dénominateur du ratio d'équité, il a été jugé plus pertinent de ne pas prendre en compte les rémunérations perçues par le Président-Directeur général de la Société au titre de contrats de travail conclus avec des filiales de la Société qui ont intégré le Groupe Lumibird au cours de la période 2015-2019 (ce qui est le cas du contrat de travail de Monsieur Marc Le Flohic avec Keopsys Industries qui a*

*intégré le périmètre du Groupe lors du rapprochement des groupes Quantel et Keopsys en octobre 2017).*

## **3.2 FACTEURS DE RISQUES**

**3.2.1.** Le dernier paragraphe de la section 7 « Facteurs de risques » du Chapitre 3 « Eléments financiers » figurant en page 70 du Document d'enregistrement Universel 2019 est remplacé par un paragraphe, rédigé comme suit :

*Le Groupe a procédé à une évaluation des risques auxquels il est soumis qui tient compte de leur niveau d'impact et de leur probabilité d'occurrence (**après** prise en compte de toute mesure de gestion ou d'amointrissement des risques mise en place par LUMIBIRD). L'évaluation par le Groupe de l'importance des risques peut être modifiée à tout moment, et notamment si de nouveaux faits internes ou externes se matérialisent)*

**3.2.2.** Le facteur de risques intitulé « *Le Groupe est soumis au risque de piratage, d'intrusion ou de cyberattaque induisant un vol, une perte ou une altération de ses données* » figurant en page 73 du Document d'enregistrement Universel 2019 est remplacé par le facteur de risque suivant :

***Le Groupe est soumis au risque de piratage, d'intrusion ou de cyberattaque induisant un vol, une perte ou une altération de ses données ainsi que des détournements frauduleux de fonds\*\*\****

*En tant que groupe opérant sur des marchés sensibles, notamment le marché Défense/Spatial qui a représenté en 2019 plus de 35% de son chiffre d'affaires consolidé, le Groupe a vocation à posséder des données hautement confidentielles, dont certaines peuvent être classées secret défense par les Etats dans lesquels le Groupe opère.*

*Par conséquent, Lumibird considère que le risque de piratage de ses données, de cyberattaque ou d'intrusion malveillante induisant un vol, une perte ou une altération de ses données est critique. Ce risque est notamment accentué par la crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 qui favorise l'échange d'informations par des outils de messagerie et des moyens de visioconférence.*

*La survenance d'un piratage pouvant porter sévèrement atteinte à la continuité de l'activité du Groupe ainsi qu'à son image de marque, tout vol ou perte ou toute altération de données techniques pourrait, outre les coûts de réparation qui pourrait s'avérer significatifs, faire perdre à Lumibird sa position de leader sur certains marchés et être à l'origine d'un préjudice d'image qui serait de nature à impacter défavorablement les résultats et les perspectives du Groupe.*

*Par ailleurs, le Groupe est également soumis au risque d'une intrusion malveillante dans ses systèmes de communication et d'information internes pouvant impliquer des détournements de fonds, des fraudes aux moyens de paiement ou des « fraudes au président ». En particulier, la Direction du Groupe a découvert le 12 mai 2020 que sa filiale britannique Halo Photonics avait été victime depuis le 16 avril 2020 d'une fraude aux moyens de paiement, impliquant notamment une intrusion externe dans ses outils de messagerie avec usurpation d'identité d'un de ses collaborateurs.*

*Cette fraude, d'un montant maximum de 3,8 millions d'euros (avant déductions éventuelles résultant des actions légales et des mesures de récupération d'une partie des fonds détournés), a par la suite été maîtrisée par le Groupe. A la date du présent amendement, le Groupe estime que cet incident n'a pas d'impact significatif sur le risque de liquidité du Groupe.*

*A la suite de cet incident, le Groupe a procédé à une revue des procédures existantes de prévention des cyber-attaques et intrusions frauduleuses dans ses systèmes IT et mis en place de nouvelles procédures plus amplement décrites au paragraphe 3.3 ci-dessous. Pour autant, le Groupe ne peut garantir que ces procédures seront suffisantes pour le protéger de nouvelles cyber-attaques ou cyber-fraudes ou qu'elles seront adéquatement respectées par les salariés et collaborateurs du Groupe. Si de telles cyber fraudes ou cyber attaques devaient se reproduire, il en résulterait des pertes d'exploitation pour le Groupe, que les assurances ou les recours juridiques pourraient ne pas compenser intégralement, ainsi qu'un préjudice d'image auprès des clients, investisseurs et autres partenaires financiers du Groupe.*

**3.2.3.** Le dernier paragraphe du facteur de risques intitulé « *Le Groupe pourrait ne pas retirer tous les bénéfices escomptés de ses opérations de croissance externe et plus particulièrement du projet d'acquisition des activités laser et ultrason d'Ellex\*\*\** » figurant en pages 73 et 74 du Document d'enregistrement Universel 2019 est remplacé par le paragraphe suivant :

*Plus généralement, dans le cadre des autres opérations de croissance externe envisagées par le Groupe, le Groupe ne peut garantir qu'il retirera tous les bénéfices escomptés de ses opérations futures. En particulier, toute difficulté dans l'identification de cibles viables, la réalisation de l'intégration des activités acquises, le maintien du personnel de direction clé ou encore l'adaptation des systèmes d'information et des dispositifs de contrôle interne des sociétés cibles aux procédures mises en place au niveau du Groupe est susceptible d'engendrer des pertes d'exploitation, une augmentation des coûts d'intégration ainsi que des économies ou bénéfices plus faibles qu'anticipés. Ce risque s'est notamment matérialisé en mai 2020, par la détection d'une fraude aux moyens de paiement d'un montant maximum de 3,8 millions d'euros (avant déductions éventuelles résultant des actions légales et des mesures de récupération d'une partie des fonds détournés), annoncée par le Groupe le 14 mai 2020 et touchant sa filiale britannique Halo Photonics, acquise en décembre 2019.*

**3.2.4.** Par ailleurs, le Groupe considère que les principaux facteurs de risques auxquels il est soumis, décrits la section 7 « Facteurs de risques » du Chapitre 3 « Eléments financiers » figurant en page 70 du Document d'enregistrement Universel, n'ont pas évolué depuis le Document d'Enregistrement Universel et demeurent inchangés à la date du présent amendement.

### **3.3 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ**

La section 8 « Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société » du Chapitre 3 « Eléments financiers » figurant en pages 76 et 77 du Document d'enregistrement Universel 2019 est complétée par une sous-section, rédigée comme suit :

#### ***Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société à la suite de la fraude aux moyens de paiement annoncée par le Groupe le 14 mai 2020***

A la suite de la fraude aux moyens de paiement touchant sa filiale britannique Halo Photonics, annoncée par le Groupe le 14 mai 2020, le Groupe a immédiatement pris les mesures et procédures suivantes afin d'éviter que ce type de risques ne se reproduise :

##### Procédures mises en œuvre :

- sécurisation des comptes de messagerie des personnes clés de l'entreprise (membres du Comité exécutif, équipe IT, membre de la direction financière) au moyen d'un système de double authentification ;

- rappel à l'ensemble des filiales du Groupe des règles applicables en matière d'engagement de dépenses (y compris celles diffusées depuis le début de l'épidémie de Covid-19), en matière d'enregistrement et de mise en règlement de factures ;
- rappel à l'ensemble des filiales du Groupe des règles de sécurisation des paiements, et généralisation de la double validation orale auprès de la direction générale des virements dont le montant excède un seuil fixé par le Groupe.

Procédures en cours de réalisation :

- réalisation d'un audit des accès à l'ensemble des comptes bancaires du Groupe ainsi que des autorisations et signatures ;
- réalisation d'un audit informatique, par un expert indépendant, sur l'origine et l'étendue de l'intrusion frauduleuse ;
- rappel des règles de sécurité informatique, transmises à chaque collaborateur dans son livret d'accueil ainsi que des modalités de changement des mots de passe, conduisant à la mise à jour de la charte informatique.

### **3.4 PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE ET DU GROUPE**

L'avant-dernier paragraphe 3 de la sous-section 9.1 de la section 1 du Chapitre 3 « Eléments financiers » figurant en page 77 du Document d'enregistrement Universel 2019 est remplacé par un paragraphe, rédigé comme suit :

*Un plan stratégique sur 3 ans est en cours de préparation et sera présenté au marché lorsque le groupe reprendra ses objectifs, dont la suspension a été annoncée le 31 mars 2020 dans le cadre de l'épidémie actuelle de Covid-19.*

### **3.5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

La section 1 du Chapitre 5 « Informations complémentaires sur le Groupe Lumibird » figurant en pages 174 à 176 du Document d'enregistrement Universel 2019 est complétée par une sous-section 16, rédigé comme suit :

*Il n'existe pas de disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui aurait pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.*

## **4 TABLE DE CONCORDANCE**

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier les principales rubriques requises par les annexes 1 et 2 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et de croiser celles-ci avec les sections du Document d'Enregistrement Universel 2019 et du présent amendement.

Les informations non applicables à la Société sont indiquées « n/a ».

Rubriques	Paragraphe(s) et page(s) du Document d'Enregistrement Universel 2019	Paragraphe(s) et page(s) de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE</b>		
1.1 Personnes responsables des informations	Chapitre 5, Section 2, § 1 (p. 177)	Chapitre 1 (p. 2)
1.2 Déclaration des personnes responsables	Chapitre 5, Section 2, § 2 (p. 177)	Chapitre 1 (p. 2)
1.3 Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A	N/A
1.4 Informations provenant de tiers	N/A	N/A
1.5 Déclaration de l'autorité compétente	Page de couverture (p. 1)	Page de couverture (p. 1)
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>		
2.1 Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes	Chapitre 5, Section 2, § 3 (p. 178)	N/A
2.2 Changements de contrôleurs légaux des comptes	Chapitre 5, Section 2, § 3 (p. 178)	N/A
<b>3. FACTEURS DE RISQUE</b>		
	Chapitre 3, Section 1, § 7 (p. 70 à 76)	Chapitre 3, § 3.2 et 3.3 (p. 11 à 13)
<b>4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>		
4.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	Chapitre 5, Section 1, § 1 (p. 174)	N/A
4.2 Lieu d'enregistrement, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI) de l'émetteur	Chapitre 5, Section 1, § 3 (p. 174)	N/A
4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	Chapitre 5, Section 1, § 5 (p. 174)	N/A
4.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	Chapitre 5, Section 1, § 2 et 4 (p. 174)	N/A
<b>5. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>		
5.1 Principales activités	Chapitre 1, Section 3,	N/A

Rubriques	Paragraphe(s) et page(s) du Document d'Enregistrement Universel 2019	Paragraphe(s) et page(s) de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019
	§ 1 à 5 (p. 14 à 21)	
5.2 Principaux marchés	Chapitre 1, Section 3, § 2 et 3 (p. 16 à 18)	N/A
5.3 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	Chapitre 1, Section 3, § 1 à 5 (p. 14 à 21)	Chapitre 2, § 2.1 à 2.4 (p. 3 à 10)
5.4 Stratégie et objectifs	Chapitre 3, Section 1, § 9.3 et 9.4 (p. 77 et 78)	Chapitre 2, § 2.4 (p. 10) et Chapitre 3, § 3.4 (p. 13)
5.5 Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	Chapitre 1, Section 3, § 6 (p. 22)	N/A
5.6 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	Chapitre 1, Section 3, § 5 (p. 21)	N/A
5.7 Investissements	Chapitre 3, Section 1, § 1.4.2 (p. 57)	N/A
<b>6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE</b>		
6.1 Description sommaire du Groupe	Chapitre 3, Section 1, § 2.2 (p. 58 à 60)	N/A
6.2 Liste des filiales importantes	Chapitre 3, Section 1, § 2.2 (p. 58 à 60)	N/A
<b>7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>		
7.1 Situation financière	Chapitre 3, Section 1, § 1 et 2 (p. 52 à 60) Chapitre 3, Section 3 (p. 87 à 104) Chapitre 3, Section 5 (p. 109 à 134)	N/A
7.2 Résultat d'exploitation	Chapitre 3, Section 1, § 1 et 2 (p. 52 à 60) Chapitre 3, Section 3, § 2 (p. 89) Chapitre 3, Section 5, § 2 (p. 110)	N/A

Rubriques	Paragraphe(s) et page(s) du Document d'Enregistrement Universel 2019	Paragraphe(s) et page(s) de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019
<b>8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>		
8.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	Chapitre 3, Section 1, § 1.3.3 (p. 55) Chapitre 3, Section 3, § 5.3.6 (p. 97) Chapitre 3, Section 5, § 4 (p. 111)	N/A
8.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	Chapitre 3, Section 1, § 1.4 (p. 56 et 57) Chapitre 3, Section 3, § 3 (p. 90) Chapitre 3, Section 5, § 5 (p. 112)	Chapitre 2, § 2.4 (p. 10)
8.3 Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	Chapitre 3, Section 1, § 1.3.3 (p. 55) Chapitre 3, Section 3, § 5.3.9.2 (p. 99) Chapitre 3, Section 5, § 6.3.3.2 (p. 124 et 125)	N/A
8.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités de l'émetteur	N/A	N/A
8.5 Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements en cours de réalisation	Chapitre 3, Section 1, § 1.4.2 (p. 57)	N/A
<b>9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE</b>		
<b>10. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	Chapitre 3, Section 1, § 9.3 et 9.4 (p. 77)	Chapitre 2, § 2.3 et 2.4 (p. 8 à 10)
<b>11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>		
<b>12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	N/A	N/A

Rubriques	Paragraphe(s) et page(s) du Document d'Enregistrement Universel 2019	Paragraphe(s) et page(s) de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019
12.1 Organes d'administration	Chapitre 2, § 1 (p. 27 à 35)	N/A
12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	Chapitre 2, § 1.2.3 (p. 28 et 29)	N/A
<b>13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>		
13.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	Chapitre 2, § 2 (p. 36 à 45)	Chapitre 3, § 3.1 (p. 10 et 11)
13.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	Chapitre 2, § 2.1.3.3 (p. 40)	N/A
<b>14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>		
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	Chapitre 2, § 1.2.1 (p. 27 et 28)	N/A
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales	Chapitre 2, § 1.2.3 (p. 28 et 29)	N/A
14.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations de l'émetteur	Chapitre 2, § 1.4.1 et 1.4.2 (p. 34 et 35)	N/A
14.4 Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise qui lui est applicable	Chapitre 2 (p. 26)	N/A
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	N/A
<b>15. SALARIÉS</b>		
15.1 Nombre de salariés	Chapitre 3, Section 1, § 6.3.1.2 (p. 66)	N/A
15.2 Participations et stock-options des administrateurs et dirigeants	Chapitre 2, § 2.1.3.4 et 2.1.3.5 (p. 40)	N/A
15.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	Chapitre 3, Section 1, § 6.3.1.1 (p. 65 et 66)	N/A
<b>16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>		

Rubriques	Paragraphe(s) et page(s) du Document d'Enregistrement Universel 2019	Paragraphe(s) et page(s) de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019
16.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	Chapitre 3, Section 1, § 15.8 (p. 82 à 84)	N/A
16.2 Droits de vote différents des actionnaires susvisés	Chapitre 3, Section 1, § 15.8.1 (p. 82)	N/A
16.3 Contrôle de l'émetteur	Chapitre 3, Section 1, § 15.8.1 (p. 82)	N/A
16.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A	N/A
<b>17. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES</b>	Chapitre 2, § 3.1 (p. 45) Chapitre 3, Section 1, § 3 (p. 60 et 61) Chapitre 3, Section 7 (p. 139) Chapitre 3, Section 5, § 6.7 (p. 133)	Chapitre 3, § 3.1 (p. 10)
<b>18. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>		
18.1 Informations financières historiques	Chapitre 3, Section 3 (p.87 à 104) Chapitre 3, Section 5 (p.109 à 134) Chapitre 3, Section 10, § 1 (p.146)	N/A
18.2 Informations financières intermédiaires	N/A	Chapitre 2, § 2.4 (p. 9 et 10)
18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	Chapitre 3, Section 4 (p.105 à 108) Chapitre 3, Section 6 (p.135 à 138) Chapitre 3, Section 10, § 3 (p.146)	N/A
18.4 Informations financières pro forma	Chapitre 3, Section 8	N/A

Rubriques	Paragraphe(s) et page(s) du Document d'Enregistrement Universel 2019	Paragraphe(s) et page(s) de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019
	(p. 140 à 144)	
18.5 Politique en matière de dividendes	Chapitre 3, Section 1, § 11.2 (p. ,79)	N/A
18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	Chapitre 3, Section 1, § 7.5 (p. 76)	N/A
18.7 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	Chapitre 3, Section 1, § 9.1 (p. 77)	N/A
<b>19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b>		
19.1 Capital social	Chapitre 3, Section 1, § 15 (p. 80 à 84)	N/A
19.2 Acte constitutif et statuts	Chapitre 5, Section 1 (p. 174 à 176)	Chapitre 3, § 3.5 (p. 13)
<b>20. CONTRATS IMPORTANTS</b>		
	Chapitre 1, Section 3, § 7 (p.22 à 23)	N/A
<b>21. DOCUMENTS DISPONIBLES</b>		
	Chapitre 5, Section 3 (p. 179)	N/A